

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020-43

OBJET : Désignation des représentants des collectivités et établissements publics aux commissions consultatives paritaires de la catégorie C

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES

Administrateurs titulaires présents

Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, Mme COUTTENIER, M. SALAT, Mme NAYA, M. SAVELLI, Mme JARNOLE, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. LADEVEZE, M. DURAND, Mme ARTIGUES.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

M. FONTES représenté par Mme GALY.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

M. CADAS représenté par Mme GOUSMAR.

Mme GONZALEZ représentée par Mme JARNOLE.

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES

Administrateurs titulaires présents

M. CALAS.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

M. SAVIGNY représenté par M. PASQUET.

M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53

Représentants des communes adhérentes

Administrateurs titulaires présents

M. PARRE, Mme RIEU.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

Administrateurs titulaires présents

Mme DOSTE.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

M. ARSEGUEL représenté par M. EVANNO.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne

Administrateurs titulaires présents

Mmes FLOUREUSSES, VOLTO.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

Contenu délibération

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée délibérante que le CDG31 est en charge de l'organisation des commissions consultatives paritaires (CCP) des trois catégories (A, B et C) pour le compte des collectivités et des établissements publics affiliés, à titre obligatoire ou volontaire.

Pour la désignation des représentants des collectivités et établissements aux CCP, le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires renvoie notamment à l'article 5 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux CAP qui dispose que les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux commissions administratives paritaires placées auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission administrative paritaire, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission administrative pour la même catégorie de fonctionnaires.

Les commissions consultatives paritaires sont présidées par l'autorité territoriale.

Par ailleurs, par application de l'article 25 alinéa 2 du décret 85-643 du 24 juin 1985, toute nomination doit être réalisée par vote à bulletins secrets.

Madame la Présidente propose la liste suivante de représentants pour la CCP C :

- Membres titulaires
 - Sabine GEIL-GOMEZ, maire de Pechbonnieu
 - Patrick LEFEBVRE, maire de St Julien sur Garonne
 - Monique DUPRAT, maire-adjoint d'Auterive
 - Sandrine PEYRON, maire-adjoint de Lherm
 - André FONTES, maire de Lavalette
 - Jean CHALDUC, maire de Lavelanet de Comminges
 - Christian MURCIA, maire de Gensac sur Garonne
 - Alain SARTORI, conseiller municipal de Revel

- Membres suppléants
 - Lina PIC, maire-adjoint de Villefranche de Lauragais
 - Cathy HOAREAU, maire-adjoint d'Auterive
 - Isabelle GOUSMAR, maire de Montjoire
 - Robert CASSAGNE, maire d'Empeaux
 - Raoul RASPEAU, maire de St Martory
 - Catherine LATCHE, maire de Mauremont
 - Alain ALENCON, maire de Lespinasse
 - Thierry Charles CASTET, maire de Roqueserière

Aucune autre liste n'est proposée par l'assemblée.
Il est procédé au vote pour la CCP de catégorie C.

Après dépouillement, Madame la Présidente proclame les résultats à l'issue du premier tour :

CCP C :

Votant(s) : 30

Suffrages exprimés en faveur de la liste : 29

Vote(s) blanc(s) : 0

Abstention(s) : 1

Compte tenu des résultats, les représentants titulaires et suppléants des collectivités et établissements publics à la CCP de catégorie C nommés sont donc les suivants :

- Membres titulaires
 - Sabine GEIL-GOMEZ, maire de Pechbonnieu
 - Patrick LEFEBVRE, maire de St Julien sur Garonne
 - Monique DUPRAT, maire-adjoint d'Auterive
 - Sandrine PEYRON, maire-adjoint de Lherm
 - André FONTES, maire de Lavalette
 - Jean CHALDUC, maire de Lavelanet de Comminges
 - Christian MURCIA, maire de Gensac sur Garonne
 - Alain SARTORI, conseiller municipal de Revel

- Membres suppléants
 - Lina PIC, maire-adjoint de Villefranche de Lauragais
 - Cathy HOAREAU, maire-adjoint d'Auterive
 - Isabelle GOUSMAR, maire de Montjoire
 - Robert CASSAGNE, maire d'Empeaux
 - Raoul RASPEAU, maire de St Martory
 - Catherine LATCHE, maire de Mauremont
 - Alain ALENCON, maire de Lespinasse
 - Thierry Charles CASTET, maire de Roqueserrière

Fait à Labège,

Le 13 novembre 2020

La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ